



Réponse du Ministre de la Culture Eric Thill à la question parlementaire n°1439 déposée en date du 29 octobre 2024 par Monsieur le Député Marc Baum

1. Quelle a été la motivation pour changer de mode de sélection ?

Depuis le pavillon « Potemkin Lock » de Bert Theis à la Biennale de Venise (en 1995), les lieux d'exposition et les modes de sélection des artistes pouvant profiter de cette présence à la plus importante biennale d'art d'Europe a changé plusieurs fois : sélection directe de l'artiste, choix d'un duo curateur/artiste, appel public. Depuis de nombreuses éditions, le Mudam et le Casino en furent les producteurs, à un rythme de deux éditions par maison. L'édition de 2026 étant en même temps celle du trentième anniversaire du Casino Luxembourg, producteur du pavillon cette année-là, j'ai concédé à la proposition de Kultur|Ix, qui assure le commissariat de nos présences à Venise, de leur laisser carte blanche pour cette édition. Ils ont choisi l'artiste Aline Bouvy.

2. Pourquoi la sélection de l'artiste représentant le Luxembourg à la Biennale de Venise se fait désormais à huis-clos ?

Comme indiqué ci-dessus, il s'agit d'une procédure exceptionnelle, Kultur|Ix ayant proposé au Casino une carte blanche pour la désignation de l'artiste lauréat/e. La connaissance approfondie du Casino de la scène luxembourgeoise et son expérience de la Biennale lui confèrent une légitimité pour proposer un choix pertinent, correspondant non seulement au contexte de la Biennale mais aussi au moment de la carrière de l'artiste.

3. Pourquoi rien n'a été communiqué en amont avant le changement de procédure ?

Des consultations internes à Kultur|Ix et au ministère de la Culture ont lieu actuellement pour définir le meilleur mode de sélection, qui allie transparence et accès démocratique pour tous. Ce mode de sélection sera mis en place dès 2028 et communiqué de manière transparente.

4. Quels sont les nouveaux critères et principes de sélections pour désigner l'artiste représentant le Luxembourg à la Biennale de Venise ?

Le choix de l'artiste représentant le Luxembourg en 2026 à la Biennale de Venise repose sur une appréciation par le curateur de la carrière et du profil de l'artiste, et de leur pertinence par rapport au contexte de la Biennale.

5. Qui a été consulté pour mettre en place ce nouveau dispositif ?

À la suite de la reprise de l'organisation des pavillons aux Biennales de Venise, Kultur|Ix a entamé dès 2022 des échanges avec les porteurs de projets historiques des présences luxembourgeoises à Venise (Luca - Luxembourg Center for Architecture, Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, Mudam Luxembourg Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean) et a étendu une première concertation pour la Biennale d'art avec la Kunschthal Esch et les Rotondes.

Kultur|Ix souhaite relancer cette démarche de consultation pour réfléchir à l'après 2026, ce qui est désormais envisageable d'un point de vue temporel.

6. Quels sont les rôles respectifs du Mudam, du Casino, de Kultur / Lx et du ministère de la Culture dans ce nouveau dispositif ?

Le gouvernement luxembourgeois ayant décidé de participer à la Biennale de Venise, il incombe au ministère de la Culture d'y assurer la présence luxembourgeoise. C'est ainsi que le ministère de la Culture a signé un « contrat de location » (Hospitality agreement) avec la Fondazione La Biennale di Venezia, permettant l'occupation d'un espace d'exposition au cœur de la Biennale pendant vingt ans.

Kultur|lx est annuellement nommé commissaire du pavillon luxembourgeois par le ministre de la Culture. En cette qualité ils sont responsables de la coordination du pavillon et de la gestion du budget global alloué à la présence luxembourgeoise à Venise.

En 2022 et 2024, le Mudam fut curateur de l'exposition luxembourgeoise à Venise.

En 2026, le Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain est curateur de l'exposition. En cette qualité, il assure l'accompagnement curatorial de l'artiste et est en charge de la production de l'exposition.

7. Quelle est la place du secteur des galeries privées dans la modalité de sélection ?

Le secteur des galeries privées n'intervient pas dans le processus de sélection.

8. Est-ce que cette modalité de sélection ne concerne que 2026 ou sera-t-elle reprise par la suite ?

Le mode de sélection exceptionnel retenu pour l'édition 2026 fera l'objet d'une évaluation a posteriori, visant à recueillir les informations nécessaires pour orienter les décisions sur les futurs modes de sélection. Comme mentionné précédemment, l'objectif est de conjuguer transparence et accès démocratique pour toutes et tous.

9. Est-ce qu'une évaluation de ce nouveau mode de sélection est prévue avec les acteurs concernés (en-dehors du Mudam, du Casino, de Kultur / Lx et du ministère de la Culture) ?

Oui, parallèlement à l'évaluation susmentionnée, des discussions avant et pendant la Biennale 2026 auront lieu, impliquant d'autres acteurs du secteur. Kultur|lx est en train de développer ce format.

10. Quelles sont les garanties de transparence dans le mode de sélection et dans son fonctionnement ?

Les interlocuteurs ont à cœur de travailler de manière éthique et déontologique, et de remplir au mieux les missions qui leur sont confiées.

Le changement de méthode ne découle pas d'un manque de transparence, mais de l'évolution normale des dispositifs au fil du temps. La sélection de l'artiste ou du projet pour la Biennale de Venise repose sur des choix complexes, qui nécessitent de prendre en compte le contexte national et international en constante mutation. Les institutions concernées doivent pouvoir explorer de nouvelles pistes, en tenant compte de l'évolution du contexte national et international, tout en s'appuyant sur leur analyse issue de l'expérience et de l'expertise accumulées.

Luxembourg, le 29 novembre 2024

Le Ministre de la Culture
(s.) Eric Thill